

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 24 novembre 2010**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 24 novembre 2010 à 20h00. Sont présents:**

M. Martin Busque	Saint-Simon-les-Mines
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Chantal Robitaille	Saint-Philibert
M. Herman Bolduc	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Marco Marois	Saint-Benoît-Labre
M. Jérôme Lacroix	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Pierre Bégin	Notre-Dame-des-Pins
M. François Fecteau	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Huguette Plante	La Guadeloupe
M. Denis Drouin	Lac-Poulin
M. Roland Boucher	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Gabriel Giguère	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier est également présent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par Monsieur Luc Lemieux, préfet.

2010-11-148

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ÉLECTIONS
  - 3.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élections
  - 3.2 Procédures d'élections
  - 3.3 Mise en candidature aux postes de préfet suppléant et sièges 2 et 3 du comité administratif
  - 3.4 Nomination sur les comités constitués en vertu de la Loi ou par décision du conseil
4. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
  - 4.1 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière (20 octobre 2010)
  - 4.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif (16 novembre 2010)

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 24 novembre 2010**

- 4.3 Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique (3 novembre 2010)
- 4.4 Prévisions budgétaires 2011
  - Adoption du budget, par partie (1 à 4)
  - Adoption des quotes-parts
  - Fixation du taux d'intérêt sur arrérages
- 4.5 Dates des séances du comité administratif et des séances régulières du conseil des maires
- 4.6 Service d'évaluation foncière – Mandat au directeur général
5. DOSSIERS RÉGIONAUX
  - 5.1 CLD – Suivi mensuel
  - 5.2 Télé Ruralité – Carrefour jeunesse emploi
  - 5.3 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud – Résolution d'appui
  - 5.4 Schéma de couverture de risques en matière d'incendie
  - 5.5 Recommandation – Mandat de procureur à la Cour municipale
  - 5.6 Promotion Beauce
6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
  - 6.1 Certificat(s) de conformité (s'il y a lieu)
  - 6.2 Dépôt et adoption du projet de règlement 2004-71-13 – Modification au Schéma d'aménagement
    - Avis de motion avec dispense de lecture
    - Modification du délai pour donner un avis
    - Délégation au secrétaire-trésorier – Fixation d'une date d'assemblée publique de consultation
7. CORRESPONDANCE
8. RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)
  - 8.1 Comité de sécurité publique – Mise aux normes du poste de la SQ de Beauce-Sartigan
9. DÉPÔT DE DOCUMENTS
  - 9.1 États financiers mensuels
  - 9.2 Bilan SAAQ – 3<sup>e</sup> trimestre
10. DIVERS
  - 10.1 Autoroute 73
  - 10.2 Projet de loi 109
  - 10.3 Projet de Politique de gestion contractuelle
  - 10.4 Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches
  - 10.5 Remerciements – Soirée de formation
  - 10.6 FQM
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**ÉLECTIONS AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT, AUX SIÈGES 2 ET 3  
DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET NOMINATIONS AUX AUTRES  
COMITÉS CONSTITUÉS EN VERTU DE LA LOI OU PAR DÉCISION  
DU CONSEIL DES MAIRES**

2010-11-149

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE  
D'ÉLECTIONS**

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement que Messieurs Luc Lemieux et Éric Paquet soient nommés respectivement président et secrétaire d'élections.

**EXPLICATIONS CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ÉLECTIONS**

La procédure d'élections adoptée le 30 septembre 1998 a été remise à tous les maires. Aucune question relative à celle-ci n'est soulevée.

**MISE EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS**

**AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT**

Le président d'élections fait lecture du seul bulletin de mise en candidature au poste de préfet suppléant soit celui de Monsieur Martin Busque dont la candidature est proposée par Messieurs François Fecteau, maire de Saint-Georges et Monsieur Gabriel Giguère, maire de Saint-Côme-Linière.

Le président d'élections déclare élu Monsieur Martin Busque, maire de Saint-Simon-les-Mines, préfet suppléant de la MRC de Beauce-Sartigan.

**MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Le préfet et le préfet suppléant sont membres d'office.

**AU SIÈGE NUMÉRO 1**

En vertu de l'article 2 des lettres patentes de la MRC et de l'article 123 du Code municipal, ce siège est attribué au représentant de Ville Saint-Georges, Monsieur François Fecteau.

**AU SIÈGE NUMÉRO 2**

Le président d'élections fait lecture du seul bulletin de mise en candidature au siège numéro 2 soit celui de Monsieur Herman Bolduc dont la candidature est proposée par Messieurs François Fecteau, maire de Saint-Georges et Monsieur Gabriel Giguère, maire de Saint-Côme-Linière.

Le président d'élections déclare élu Monsieur Herman Bolduc, maire de Saint-Honoré-de-Shenley, au siège numéro 2 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan.

**AU SIÈGE NUMÉRO 3**

Le président d'élections fait lecture du seul bulletin de mise en candidature au siège numéro 3 soit celui de Monsieur Gabriel Giguère dont la candidature est proposée par Messieurs François Fecteau, maire de Saint-Georges et Martin Busque, maire de Saint-Simon-les-Mines.

Le président d'élections déclare élu Monsieur Gabriel Giguère au siège numéro 3 du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan.

2010-11-150

**NOMINATION DES PERSONNES ÉLUES**

Attendu les dispositions de l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 123 du Code municipal;

Attendu le résultat des élections aux postes de préfet suppléant et des membres du comité administratif aux sièges 2 et 3;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement:

- Que Monsieur Martin Busque soit nommé au poste de préfet suppléant;
- Que Monsieur Herman Bolduc soit nommé au siège 2 du comité administratif;
- Que Monsieur Gabriel Giguère soit nommé au siège 3 du comité administratif.

**NOTE**

Monsieur Luc Lemieux, préfet, reprend la présidence de l'assemblée.

2010-11-151

**AUTRES NOMINATIONS (ORGANISMES, COMITÉS INTERNES ET EXTERNES)**

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Denis Drouin et résolu unanimement que les personnes ci-après nommées soient désignées aux postes suivants :

**MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS**

**POSTE NUMÉRO 1** : Le préfet est membre d'office.

**POSTES #2 ET #3** : Marco Marois (# 2) et Marc Nadeau (# 3).

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Huguette Plante (# 1)  
Marco Marois (# 2)

Gabriel Giguère (# 3)  
Normand Roy (# 4)

**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE**

Martin Busque  
Jean-Marc Paquet

**COMITÉ ET COMMISSION D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du comité administratif.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 24 novembre 2010**

**COMITÉS INTERNES**

Comité de la ruralité :

MRC : préfet, directeur général, Normand Roy

CLD: directeur général, 1 représentant parmi les élus siégeant au CA

Comité de sécurité incendie :

MRC : préfet, Jean-Marc Paquet, directeur général, coordonnateur du schéma

Ville Saint-Georges : 1 élu, directeur service des incendies

Comité de la piste cyclable

Préfet, directeur général, Gabriel Giguère, Pierre Bégin (Suivi Véloroute Chaudière)

Comité de gestion des matières résiduelles

Jean-Marc Paquet, Jérôme Lacroix

Comité de sélection du personnel :

Préfet, Marc Nadeau (substitut)

Comité de suivi de l'aéroport:

Préfet, directeur général, Gabriel Giguère

Gestion des boues de fosses septiques:

Membres du comité administratif et 1 représentant de la Ville

**COMITÉS EXTERNES**

Cour municipale commune: Jean-Guy Deblois

COBARIC III: Normand Roy

Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière:

Herman Bolduc, incluant l'assemblée générale annuelle

Jérôme Lacroix (substitut)

Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches:

Huguette Plante

Conseil consultatif des services universitaires Beauce-Appalaches:

Préfet

CAMBI: Herman Bolduc

Transport collectif: Préfet, directeur général

CLD de Beauce-Sartigan:

Rural: Pierre Bégin, Jean-Marc Paquet, Gabriel Giguère

Ville : 3 élus

SOLIDE de la MRC de Beauce-Sartigan:

Jean-Marc Paquet, Gabriel Giguère

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 24 novembre 2010**

Festival beauceron de l'Érable:	Herman Bolduc
Zec Jaro:	Roland Boucher
Table Alcool au volant :	Directeur général adjoint
Comité de vigilance – Régie Intermunicipale de Beauce-Sud	Directeur général

2010-11-152

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 20 OCTOBRE 2010**

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, appuyé par Monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 20 octobre 2010 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 16  
NOVEMBRE 2010**

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 16 novembre 2010 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE  
DU 3 NOVEMBRE 2010**

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 3 novembre 2010 à titre d'information.

2010-11-153

**ADOPTION DU BUDGET 2011 - PARTIE I (Municipalités rurales)**

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Herman Bolduc et résolu unanimement d'adopter le budget 2011, partie I tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie I totalise 1 361 652 \$ et comprend une affectation totale de surplus de 40 000 \$ (provenant en partie du surplus reporté du contrat d'évaluation avec Ville Saint-Georges) ainsi qu'une quote-part totale de 399 084 \$ provenant des municipalités rurales.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-11-154

**ADOPTION DU BUDGET 2011 - PARTIE II (Boues de fosses septiques)**

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Jérôme Lacroix et résolu unanimement d'adopter le budget 2011, partie II tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 24 novembre 2010**

Le budget de la partie II totalise 309 111 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant de la tarification pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

2010-11-155

**ADOPTION DU BUDGET 2011 - PARTIE III (Municipalités rurales et Ville Saint-Georges)**

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, secondé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement d'adopter le budget 2011, partie III tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie III totalise 1 950 715 \$ et comprend une affectation de surplus de 40 000 \$ ainsi qu'une quote-part totale de 1 059 150 \$ provenant des municipalités.

2010-11-156

**ADOPTION DU BUDGET 2011 - PARTIE IV (Inspection régionale)**

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Gabriel Giguère et résolu unanimement d'adopter le budget 2011, partie IV tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie IV totalise 34 345 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant des municipalités ayant adhéré à l'entente pour l'inspection régionale. La majoration de 10 % prévue par la MRC pour la gestion administrative sera retournée à la partie III à titre de revenus.

2010-11-157

**ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2011 - PARTIE I**

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement de décréter l'imposition des quotes-parts prévues à la partie I du budget 2011 aux municipalités concernées et ce, selon le tableau présenté par le secrétaire-trésorier et faisant partie des documents d'adoption du budget.

Monsieur François Fecteau n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2010-11-158

**ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2011 - PARTIE III**

Il est proposé par Monsieur Gabriel Giguère, secondé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement de décréter l'imposition des quotes-parts prévues à la partie III du budget 2011 aux municipalités concernées et ce, selon le tableau présenté par le secrétaire-trésorier et faisant partie des documents d'adoption du budget.

De plus, via une quote-part, il sera imposé aux municipalités intéressées toutes sommes nécessaires afin de pourvoir aux coûts des travaux réalisés dans les cours d'eaux municipaux et régionaux.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 24 novembre 2010**

2010-11-159

**FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES**

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement de fixer à 12 % le taux d'intérêt chargé par la MRC sur tous les comptes qui lui sont dus et dont le délai de paiement est expiré.

2010-11-160

**DATES DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET COMITÉ ADMINISTRATIF 2011**

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement que les séances du conseil des maires et du comité administratif soient fixées aux dates et heures suivantes pour l'exercice financier 2011 :

	<u>Comité administratif</u> 9h	<u>Séance régulière</u> 20h
☒	11 janvier 2011	19 janvier 2011
☒	8 février 2011	16 février 2011
☒	8 mars 2011	23 mars 2011
☒	12 avril 2011	20 avril 2011
☒	10 mai 2011	18 mai 2011
☒	7 juin 2011	15 juin 2011
☒	9 août 2011	17 août 2011
☒	13 septembre 2011	21 septembre 2011
☒	11 octobre 2011	19 octobre 2011
☒	15 novembre 2011	23 novembre 2011

2010-11-161

**SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Attendu que le directeur du service d'évaluation est présentement en congé pour cause de maladie d'une durée indéterminée;

Attendu la charge de travail prévue au sein du service d'évaluation de notre MRC au niveau des mises à jour et confection des rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2011;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan doit envisager une alternative afin de pallier à l'absence du directeur du service d'évaluation, si celle-ci perdure;

Il est proposé par Monsieur Éric Lachance, secondé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et le comité administratif à entreprendre, au besoin, les mesures visant à assurer les opérations du service d'évaluation de la MRC advenant une prolongation de l'absence du directeur de ce service.

**CLD – SUIVI MENSUEL**

Les élus siégeant au sein du CLD de Beauce-Sartigan présentent un résumé des discussions tenues lors de la dernière rencontre du C.A. de cet organisme.

Sujets traités : Chaudière-Appalaches économique  
Promotion Beauce  
Programmes d'aide financière

2010-11-162

**CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – MOTION DE FÉLICITATIONS**

Il est unanimement résolu d'adresser une motion de félicitations aux organisateurs de la soirée « Télé-ruralité » tenue le 13 novembre 2010, en l'occurrence le Carrefour Jeunesse emploi et Jérôme Gendreau, coordonnateur et ce, pour la qualité du spectacle et des capsules municipales présentées ainsi que pour le caractère innovateur de ce projet.

2010-11-163

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD –  
RÉSOLUTION D'APPUI**

Considérant que la majorité des municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan fait partie de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud à titre de membre de cette dernière;

Considérant que la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud fut créée le 14 février 1981 à la suite de la réception de l'ordonnance #259, datée du 02 novembre 1979, émise par les Services de protection de l'Environnement du Gouvernement du Québec;

Considérant que la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud œuvre dans la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des dix-huit municipalités qu'elle dessert (population 54 543 personnes);

Considérant que la Régie a à cœur la protection de l'environnement et qu'elle l'a plus particulièrement démontré par les diverses actions qu'elle a posées à savoir : collecte des arbres de Noël, collecte des résidus domestiques dangereux, collecte des métaux, collecte des pneus, collecte des encombrants ménagers sur appel, implantation sur le territoire de plus de 100 collecteurs de piles usées, formation sur le compostage domestique, etc.;

Considérant que la Régie a à apporter des modifications majeures à son système de traitement des eaux de lixiviation, afin de rencontrer les normes de rejets édictés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Considérant qu'elle a également à procéder au recouvrement final de trois (3) cellules d'enfouissement, de même qu'au captage et au traitement des biogaz que produisent les matières résiduelles placées dans ces cellules;

Considérant que la Régie a reçu des avis d'infraction en rapport avec les travaux à effectuer;

Considérant que pour ce faire, la Régie a adopté le 21 janvier 2010 lors de son assemblée régulière, son règlement 45-10 décrétant ces travaux et autorisant un emprunt n'excédant pas 5 264 400 00 \$;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 24 novembre 2010**

Considérant que ce règlement a reçu l'approbation des dix huit (18) municipalités membre de la Régie, de même que l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, cette dernière étant datée du 13 août 2010;

Considérant que Monsieur Guy Péloquin, ingénieur chez Genivar, a déposé pour et au nom de la Régie en date du 10 mars 2010 une demande d'aide financière dans le Programme d'Infrastructure Québec Municipalité (PIQM) sous le volet 2.1 dudit programme;

Considérant que cette demande a été reçue par la direction des infrastructures stratégiques au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sous le numéro de dossier #555607;

Considérant qu'en date du 27 septembre 2010, la Régie a été informé que les volets 1.1, 1.2 et 1.3 du Programme d'Infrastructure Québec Municipalité étaient fermés et que les projets devaient être présentés sous les volets 1.4 ou 2.1;

Considérant que vers le milieu d'octobre, la Régie a été informé verbalement qu'il ne restait plus d'argent dans ce programme;

Considérant que la Régie doit prendre en compte la capacité de payer des citoyens qu'elle dessert et qu'un tarif trop élevé à l'entrée d'un lieu d'enfouissement encourage des dépôts illégaux de matières;

Considérant l'importance pour la Régie d'obtenir l'aide financière demandée;

Considérant les discussions intervenues à ce sujet;

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, appuyé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan demande au Gouvernement du Québec de reconduire le Programme d'Infrastructure Québec Municipalité et d'acquiescer à la demande d'aide financière déposée par la Régie le 10 mars 2010 dans le volet 2.1 dudit programme;

Que ce conseil sollicite l'appui de Monsieur Robert Dutil, député de Beauce-Sud et ministre de la sécurité publique et de Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région Chaudière-Appalaches dans ce dossier.

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE D'INCENDIE**

Le préfet résume la teneur d'une rencontre tenue le 17 novembre 2010 avec des représentants du ministère de la Sécurité publique.

De plus, il avise les élus de la démission de M. Robert Poulin, coordonnateur du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

2010-11-164

**MOTION DE REMERCIEMENTS – ROBERT POULIN**

Il est unanimement résolu de transmettre nos remerciements les plus sincères à Monsieur Robert Poulin, coordonnateur du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, pour l'excellent travail effectué au cours de son mandat à ce titre.

2010-11-165

**RECOMMANDATION – MANDAT DE PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE**

Attendu l'offre de service déposée par la firme Cain Lamarre Casgrain Wells à cet effet;

Attendu qu'il est avantageux que les municipalités optent pour le même procureur;

Il est proposé par Monsieur Marco Marois, secondé par Monsieur Herman Bolduc et résolu unanimement de recommander aux municipalités de retenir les services de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells à titre de procureur à la Cour municipale.

**PROMOTION BEAUCE**

Ce sujet a été traité lors du rapport du CLD de Beauce-Sartigan.

2010-11-166

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-13 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) permet à la MRC de modifier son SADR;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Normand Roy, appuyé par Monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement 2004-71-13 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Il est également résolu, d'adopter en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter advenant la modification au Schéma, à savoir :

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-13

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 24 novembre 2010**

Municipalités concernée: Ville Saint-Georges.

Nature des modifications: Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-13, la Ville de Saint-Georges devra modifier son règlement de zonage afin de pouvoir émettre le permis pour les travaux autorisés par la dérogation en zone inondable.

**AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHEMA  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN  
D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UN ÉDIFICE PUBLIC DANS  
LA ZONE INONDABLE DE GRAND COURANT (0-20 ANS) SITUÉ AU  
11121, 1<sup>RE</sup> AVENUE DANS LA VILLE DE SAINT-GEORGES**

Avis de motion est, par la présente, donné par Monsieur Gabriel Giguère, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera soumis pour approbation et décret. Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser l'agrandissement d'un édifice public situé au 11121, 1<sup>re</sup> Avenue, Saint-Georges, dans la zone inondable de grand courant (0-20 ans).

Une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis.

2010-11-167

**MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS POUR  
DONNER LEUR AVIS CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT  
2004-71-13**

Il est proposé par Monsieur Martin Busque, secondé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement que les municipalités disposent, en vertu de l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un délai maximal de vingt jours (20) pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis portant sur le projet de règlement 2004-71-13 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

2010-11-168

**DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LUI PERMETTANT DE  
FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU D'UNE OU DES  
ASSEMBLÉES PUBLIQUES, LE CAS ÉCHÉANT**

Il est proposé par Monsieur Jean-Marc Paquet, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-13.

**CORRESPONDANCE**

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, la résolution suivante a été adoptée :

2010-11-169

**ACCÈS AUX TERRES AGRICOLES POUR LES VÉHICULES HORS  
ROUTE (VTT ET MOTONEIGES) / POSITION DE L'UPA**

Attendu que l'Union des producteurs agricoles a lancé le mot d'ordre à l'effet d'empêcher l'accès aux terres agricoles par les véhicules récréatifs dans le cadre du conflit qui l'oppose à la Financière agricole du Québec;

Attendu que les moyens de pression primés par l'UPA affectent l'industrie touristique de la région;

Attendu que des négociations sont toujours en cours dans ce dossier;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Deblois, secondé par Monsieur Roland Boucher et résolu unanimement d'aviser l'UPA que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan dénonce les moyens de pression utilisés dans ce dossier.

Il est de plus résolu de transmettre la présente à l'UPA de la Beauce dans la mesure où une décision finale aura été prise par cet organisme dans ce dossier, à la lumière des rencontres prévues en décembre de la présente année.

**RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

Monsieur Gabriel Giguère, président du CSP, parle de la mise aux normes du poste de la SQ à Saint-Georges. Ce dernier fera l'objet d'une mise à niveau afin le rendre conforme aux normes de base exigées par le ministère de la Sécurité publique, particulièrement, le réseautage informatique et le secteur détention.

Monsieur Martin Busque résume la teneur d'un rencontre tenue avec le MTQ et les représentants municipaux dans le dossier de l'autoroute.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux maires à titre d'information :

- États financiers mensuels
- Bilan SAAQ – 3<sup>e</sup> trimestre

2010-11-170

**AUTOROUTE 73**

Considérant que le décret ministériel adopté le 11 novembre 2009 concernant le prolongement de l'Autoroute 73 a été invalidé par la décision de la Cour supérieure le 3 novembre 2010;

Considérant que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan estiment que cette décision entraînera des délais supplémentaires néfastes au développement économique de notre région;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 24 novembre 2010**

Considérant que le présent conseil des maires réitère sa demande de justice et d'équité en faveur d'une infrastructure routière fluide et sécuritaire nécessaire au bien-être collectif de la communauté beauceronne;

Considérant que les autorités politiques municipales de Beauce-Sartigan réclament une solution rapide dans ce dossier et, à cet effet, sollicitent le Gouvernement du Québec afin que celui-ci règle, une fois pour toute ce projet de prolongement de l'Autoroute 73;

Considérant que les différents recours ont assez duré et qu'une solution définitive doit être envisagée comme la seule avenue possible au règlement de ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur Marco Marois et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan demande au Gouvernement du Québec de recourir à une Loi spéciale afin de permettre la réalisation complète du tronçon de l'Autoroute 73 prévu entre la Ville de Beauceville et Ville de Saint-Georges.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministre de la Sécurité publique et député de Beauce-Sud, Monsieur Robert Dutil, au ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire et responsable de la région Chaudière-Appalaches, Monsieur Laurent Lessard, ainsi qu'au ministre des Transports, Monsieur Sam Hamad.

2010-11-171

**PROJET DE LOI 109**

Attendu qu'avec le projet de loi 109, le gouvernement s'apprête à imposer aux élus municipaux des règles sur l'éthique et la déontologie dont il ne souhaiterait pas l'application pour ses propres députés;

Attendu qu'en matière d'éthique et de déontologie, il ne devrait pas y avoir deux poids deux mesures et, qu'en ce sens, les mêmes règles et principes doivent s'appliquer au élus provinciaux et aux élus municipaux;

Attendu que, selon le projet de loi 48, les élus de l'assemblée nationale bénéficient des services d'un commissaire à l'éthique et à la déontologie pour leur donner des conseils sur leurs obligations en matière d'éthique alors que le droit à un tel service conseil ne sera pas offert aux élus municipaux;

Attendu qu'en matière d'éthique, il est essentiel d'agir prioritairement de façon préventive en mettant à la disposition des élus municipaux des supports en vue de faciliter leur démarche de réflexion et de les aider à résoudre, dans leur pratique quotidienne, des dilemmes dans des situations d'incertitude ou d'inconfort;

Attendu que c'est en donnant aux élus des municipalités la possibilité de prendre des conseils en amont, de façon libre et volontaire et en toute confidentialité auprès d'un conseiller en éthique et en déontologie, qu'on évitera les manquements et qu'on renforcera la confiance des citoyens;

Attendu que, selon le projet de loi 48, un député ne pourra faire l'objet d'une plainte après la fin de son mandat alors que, pour l' élu municipal, les plaintes contre lui seront permises jusqu'à 3 ans après la fin de son mandat;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 24 novembre 2010**

Il est proposé par Monsieur François Fecteau, secondé par Monsieur Pierre Bégin et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan demande au gouvernement d'adopter, pour les élus municipaux et les députés, les mêmes règles et principes sur certains aspects fondamentaux concernant l'éthique et la déontologie;

Qu'en ce sens, les deux amendements suivant soient apportés au projet de loi 109, à savoir :

- ° Tout membre du conseil d'une municipalité peut soumettre à un conseiller en éthique relevant de la Commission municipale, toute question relative au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable;
- ° Qu'après la fin du mandat d'un élu municipal, aucune plainte ne puisse être déposée contre lui;

Que cette résolution soit transmise au premier ministre, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au secrétaire de la Commission de l'aménagement du territoire, au ministre de la Sécurité publique et député de Beauce-Sud ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

2010-11-172

**PROJET DE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

Attendu que les élus ont pris connaissance du projet de Politique de gestion contractuelle déposé par le directeur général;

Attendu qu'une telle politique doit être adoptée par les municipalités et MRC avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

Attendu que les maires conviennent que cette politique pourra éventuellement être modifiée au besoin afin de la bonifier, la simplifier ou la corriger;

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, secondé par Monsieur Normand Roy et résolu unanimement d'accepter le projet de Politique de gestion contractuelle, tel que présenté. Il est de plus résolu que le présent conseil se réserve le droit de revoir ladite politique au besoin afin de bonifier, simplifier ou modifier celle-ci.

**CORPORATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES EN CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Monsieur Pierre Bégin rappelle aux élus que la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches a transmis en cours d'année une demande de contribution aux municipalités locales de la MRC de Beauce-Sartigan.

M. Bégin rappelle le rôle de la corporation et invite les élus à y adhérer. À cet effet, celui-ci transmettra au directeur général des documents informatifs qui seront eux-mêmes retransmis aux maires pour traitement.

**REMERCIEMENTS – SOIRÉE D'INFORMATION**

Monsieur Jean-Guy De Blois adresse des remerciements à Messieurs Jean-Marc Paquet et Éric Paquet suite à la tenue d'une rencontre d'information offerte par la FQM portant sur la gestion des contrats municipaux.

**FQM**

Monsieur Roland Boucher fait part aux élus de ses inquiétudes face aux traitements médiatiques des dossiers de corruption touchant le monde municipal et des répercussions négatives de ceux-ci sur l'ensemble des élus municipaux.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des élus ou du public.

2010-11-173

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Bégin, appuyé par Monsieur François Fecteau, et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 11h13.

---

LUC LEMIEUX, PRÉFET

---

ÉRIC PAQUET, SEC.-TRÉS.